

## REUNION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le **trois juin** à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle des associations sous la présidence de Monsieur Benoît DUPONT, Maire de Latillé.

**Etaient présents** : Mesdames Mireille DUPUIS, Monique AUGE, , Nancy LAIRET, Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN et Monique ROY, Frédérique BOURLAUD.  
Messieurs Benoit DUPONT, David BEAUJOUAN, Jean-François MICHAUD, Michel CACAULT, Alexandre GARETIER, Simon BRIE et Pascal GODARD.

**Etait absente** : Nathalie PETIT

*Mr Pascal GODARD a été élu secrétaire de séance*

**Date de convocation : 27/05/2015**

---

***Sur demande de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de siéger à huis clos.***

### **2015 – 039 OUVERTURE OFFRE(S) PRESBYTERE – SUIVI DU DOSSIER**

Comme suite à la délibération en date du 16 février dernier et la mise en vente du bien « presbytère » au tarif de 150.000 € avec dépôt des offres à la mairie, Monsieur le Maire fait part qu'il n'a reçu aucune proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide,

- de fixer la **mise à prix de départ** du bien sise 2, rue de l'Eglise, 86190 et des terrains cadastrés B998 d'une surface de 770m<sup>2</sup> et B325 d'une surface de 876m<sup>2</sup> à **120.000 €**
- que la **date limite de dépôt** des offres est fixée au **28 septembre 2015 à 17 h 00**.

ET Charge Monsieur le Maire d'établir le cahier des charges de cette aliénation et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

### **2015 – 040 REGIE DE RECETTES DIVERSES – MODIFICATION**

Considérant la régie de recettes diverses et la vente de photocopies contre délivrance de tickets,

Considérant que l'utilisation d'un journal à souche des recettes serait moins onéreuse que l'achat de tickets auprès d'une imprimerie,

Monsieur le Maire propose que la régie de recettes diverses soit modifiée pour l'encaissement des photocopies comme suit : Les recouvrements des produits « photocopies » seront effectués contre délivrance de quittance à souche.

***Accord du conseil municipal***

### **2015 – 041 VIREMENTS DE CREDITS**

Comme suite au remboursement des tickets aquagym et l'annulation de 2 titres sur l'exercice précédent il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Art 673 : titres annulés sur exercice précédent : + 260 €

Art 678 : autres charges exceptionnelles (remboursement tickets) : + 500 €

Art 022 dépenses imprévues : - 760 €

***Accord du Conseil Municipal.***

***La séance se lève à 21 h 30***